

# REGLEMENT DE PARTICIPATION

Pour le **Festival Suisse de Cirque de Jeunesse**

Qui aura lieu à **Confignon / Genève, les 3, 4 et 5 octobre 2008**



## Règlement

1. Ce festival est destiné à deux catégories d'artistes :
  - A) aux écoles de cirque de jeunes nés entre le 30 septembre 1990 et le 1 octobre 2000 provenant d'écoles de cirque à vocation non professionnelle qui souhaitent présenter 1 ou 2 numéros dans les disciplines de l'acrobatie, de la jonglerie, de l'équilibrisme, de l'art clownesque, du trapèze, de la magie, mais sans animaux. Le nombre d'artistes participants par école ne peut pas excéder 12 artistes.
  - B) aux artistes entre 18 et 25 ans qui souhaitent présenter un numéro de leur choix sans animaux.
2. Il ne sera autorisé **qu'un seul numéro aérien par école** et pour des raisons techniques, **seulement 12 numéros aériens en tout** seront acceptés et ce par ordre d'inscription pour les deux catégories.
3. Les candidatures définitives (fiches techniques des numéros, informations pratiques et droits d'auteur de la musique) doivent nous parvenir impérativement **d'ici au 15 juillet 2008**.
4. Chaque numéro ne doit pas excéder 6 minutes, entrée et sortie comprises et sera présenté au minimum 2 fois.
5. Seules **les écoles de cirque** participeront au concours. Un jury récompensera les meilleurs numéros selon 3 catégories :
  - Numéros individuels
  - Numéros 2 à 4 participants
  - Numéros de plus de 4 participants

Les artistes 18-25 ans ne seront pas évalués par le jury. Cependant le comité d'organisation décernera un prix « coup de chapeau ».

Les membres du jury sont désignés par le comité d'organisation.

6. Les participants s'engagent à ne réclamer aucun cachet ou droit d'auteur pour toute retransmission des spectacles. De plus, le comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser les images et vidéos des numéros présentés et des artistes à des fins de publication.
7. Participation aux frais d'organisation : Fr. 20.- pour les participants de moins de 18 ans, Fr. 30.- pour les participants et accompagnants de plus de 18 ans, comprenant les repas et les nuitées dès le jeudi soir. Le transport des personnes et du matériel aller et retour est à la charge des participants.
8. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable par les artistes d'accidents survenus à l'occasion de leur prestation, de la perte d'objets ou de dommages subis. Les écoles et les candidats participants s'engagent à contracter pour leur compte et leurs jeunes artistes toutes les assurances nécessaires (accidents, RC privée).
9. Notre équipe technique/artistique se réserve le droit de refuser le matériel ou un numéro n'offrant pas la sécurité requise. **Pour les numéros aériens, une vidéo doit nous être envoyée avec l'inscription définitive et le filage de ceux-ci aura impérativement lieu le jeudi 2 octobre dès 14h00.**
10. Le filage son, lumière et matériel de tous les spectacles aura lieu **le jeudi après-midi pour les aériens** puis le vendredi matin dès 7h30 pour tous les autres numéros selon l'ordre des plannings transmis. Les écoles non représentées devront se contenter des repères et décisions prises par notre équipe technique. Début des spectacles, tôt le vendredi après-midi et fin des spectacles le dimanche.
11. Tous les spectacles sont payants pour le public. Entrée libre pour tous les participants et les deux responsables par école à l'emplacement prévu par les organisateurs y compris au Gala du samedi soir.
12. Chaque école participante apporte le matériel dont elle a besoin à l'exception de la sonorisation et de l'éclairage. Nous mettons à disposition :

des tapis d'acrobatie recouvrant toute la piste de Ø 8 mètre 50 environ, des tapis de chutes, des rampes UV, un appareil fumigène, notre vergue est placée à ml 8, elle peut supporter 400 kilos et fait ml 3.50 de large.

